

LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 4 MARS 2017

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°221

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- Le CAC 40, brièvement au-dessus des 5000 points

C'est déjà hier

- Les frimas de janvier ont fait le bonheur de la consommation
- La France manque-t-elle de logements ?

Le Coin de la Conjoncture

- Nous n'en avons pas fini avec l'industrie !
- Le bio est en pleine forme

Le Coin des Tendances

- Le français fait de la résistance
- L'éternel débat du ferroutage

Le Coin des Programmes

- Le programme économique et social d'Emmanuel Macron

Le Coin du Graphique

- Le tourisme au temps des nuitées sur plateforme

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau économique et financier

	Résultats 3 mars 2017	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2016
CAC 40	4 995,13	+3,09 %	4 862,31
Dow Jones	21 005,71	+0,88 %	19 762,60
Nasdaq	5 870,75	+0,44 %	5 383,12
Dax Allemand	12 027,36	+1,89 %	11 481,06
Footsie	7 374,26	+1,80 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 403,39	+3,01 %	3 290,52
Nikkei 225	19 469,17	+0,96 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,936 %	+0,009 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,355 %	+0,169 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,512 %	+0,181 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,0552	-0,05 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 225,030	-2,52 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	55,560	-0,80 %	56,620

Le CAC 40 brièvement au-dessus de la barre des 5000 points

Pour la première fois depuis le mois de novembre 2015, le CAC 40 a dépassé les 5000 points, vendredi 3 mars, sans néanmoins pouvoir les tenir jusqu'à la fin de la séance. Sur la semaine, l'indice parisien a gagné plus de 3 % ce qui constitue la meilleure performance de l'année. La place de Paris comme ses consœurs a été portée par les bons indicateurs économiques de la zone euro. Les sondages sur l'élection présidentielle française ont rassuré les investisseurs contribuant à la hausse de Paris qui a fait mieux que Londres ou Francfort.

Les banques ont enregistré de fortes hausses. Ces dernières profitent des rumeurs concernant un prochain relèvement des taux américains. Plusieurs membres du comité de politique monétaire, dont les gouverneurs Jerome Powell et Lael Brainard, ont clairement pris position en faveur d'une hausse des taux. Les indicateurs américains restent bien orientés. Ainsi le « Beige Book » a souligné l'augmentation des tensions sur le marché du travail. L'indice ISM des services a été publié, cette semaine en hausse à 57,6 en février. Il s'agit de son meilleur niveau depuis août 2015.

Pour la zone euro, l'indice PMI composite (synthèse entre l'industrie et les services) établi par IHS Markit est au plus haut depuis avril 2011. Les indicateurs européens sur la confiance des consommateurs et climat des affaires (sentiment des services, climat économique), publiés lundi 27 février, pour l'Union européenne, étaient également bien orientés positivement. Seuls les indices PMI Markit manufacturiers étaient un peu décevants tout en restant au-dessus de leur moyenne tendancielle.

C'EST DÉJÀ HIER

Les frimas de janvier ont fait le bonheur de la consommation

Selon l'INSEE, au mois de janvier, la consommation des ménages en biens a repris des couleurs en progressant en volume de 0,6 % après une contraction de 1 % au mois de décembre dernier. Du fait des frimas du mois de janvier et de l'augmentation des prix, les dépenses en énergie progressent fortement. Par ailleurs, les achats de produits alimentaires sont en hausse. En revanche, les achats de biens durables sont en recul. Par rapport à ces sept dernières années, le niveau de consommation est assez élevé, à plus de 44 milliards d'euros par mois.

La consommation totale de biens



source : INSEE

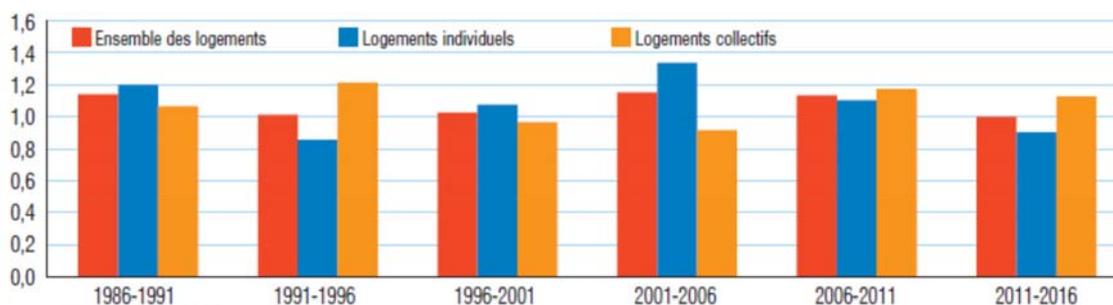
La France manque-t-elle de logements ?

La France est un des pays qui consacre le plus d'argent public au logement, près de 40 milliards d'euros en 2014 (Comptes du Logement). Malgré tout, il est répété que le pays souffre d'un manque récurrent de logements, manque évaluée à 800 000 logements. Est-ce une antienne de campagne électorale ou une réalité reposant sur quelques fondements ?

Au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine compte 34,5 millions de logements contre 24,3 millions en 1984. Le nombre de résidences progresse plus vite que l'ensemble des logements. Il s'élève à 28,4 millions contre 20 millions il y a 32 ans et représente 82 % du total des logements (9,5 % sont des résidences secondaires ou saisonnières et 8,2 % sont des logements vacants). Contrairement à certaines idées reçues, le parc de logements s'est donc fortement accru ces dernières années. En 2000 et 2016, entre 300 000 et 500 000 logements ont été construits chaque année, soit un total de plus de 6 millions. Sur la même période, la population a augmenté de 352 000 habitants par an en métropole, soit également 6 millions.

Depuis la crise financière de 2008, le nombre de logements s'accroît plus lentement tout comme, par ailleurs, la population française. Les logements collectifs connaissent une progression désormais supérieure à celle des logements individuels du fait des mesures prises en faveur de la densification du territoire.

Evolution du nombre des différents types de logements en %



Champ : France métropolitaine.

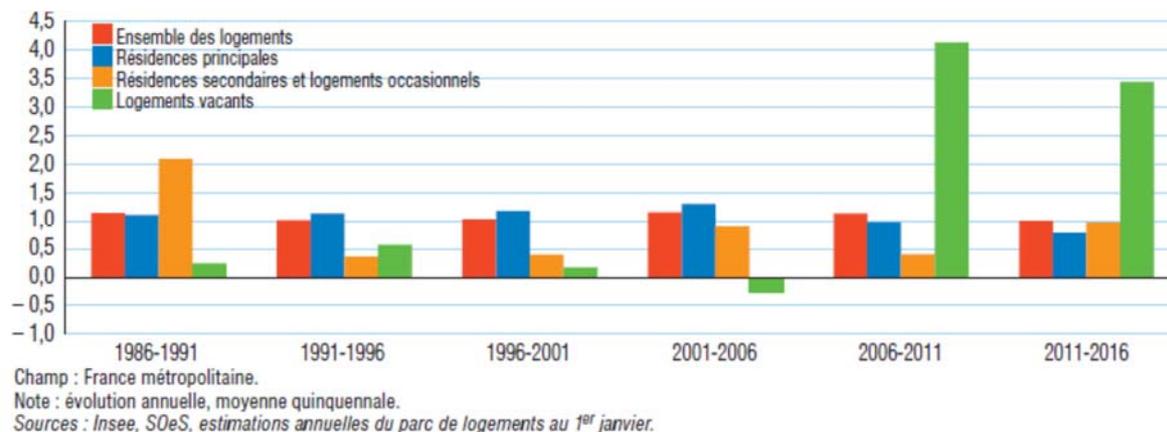
Note : évolution annuelle, moyenne quinquennale.

Sources : Insee, SOeS, estimations annuelles du parc de logements au 1^{er} janvier.

Le nombre de logements par habitant (519 ‰ en 2012) est proche de celui de l'Allemagne et de l'Autriche et un peu en dessous de celui de l'Espagne ; d'autres pays européens sont à des niveaux nettement inférieurs comme la Pologne ou la République tchèque. Avec le vieillissement démographique et des recompositions familiales, le taux d'occupation des résidences principales se desserre de façon continue, conduisant à une nette diminution du nombre de personnes par ménage et par logement. Nous sommes ainsi passés d'un peu plus de trois personnes en moyenne en 1968 à 2,3 en 2016. Le nombre de mètres carrés progresse également. Désormais, la moyenne est de 40 mètres carrés par personne contre 31 en 1984.

Depuis 2006, le nombre de logements vacants augmente fortement en raison du durcissement de la fiscalité et de la réglementation relative à la location conduisant des propriétaires à retirer un certain nombre de logements du marché. Par ailleurs, si les résidences secondaires sont en baisse, les logements mis en location saisonnière progressent avec le développement des plateformes Internet comme Airbnb.

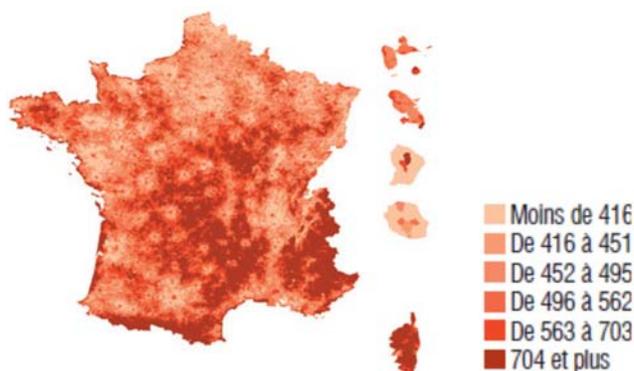
Evolution des logements catégories en %



Un problème de répartition géographique

L'augmentation du nombre de logements disponibles n'a pas été uniforme sur l'ensemble des territoires et surtout n'est pas en phase avec la concentration de la population au sein de certaines agglomérations. En moyenne, la France compte 517 logements pour 1 000 résidents. Mais, les centres urbains et les couronnes périurbaines sont moins bien dotés. Paris fait exception en raison de la baisse tendancielle de sa population. En revanche, certaines communes des départements de la petite couronne parisienne enregistrent de faibles ratios comme à Saint-Denis (411). Dans d'autres communes, comme en Auvergne ou dans le Morvan, la densité est de 1 000 logements pour 1 000 résidents, soit une seule personne par logement. Ces taux s'expliquent par le dépeuplement, le vieillissement ainsi que par une forte concentration de résidences secondaires et de logements vacants. Le problème d'accès au logement concerne essentiellement la région parisienne, quelques grands centres urbains et les zones côtières. Pour ces dernières, le développement des locations saisonnières diminue le parc de résidences principales. En 2016, 16 % des résidences principales se situent dans l'agglomération parisienne contre 18 % en 1984. Or, sur la même période, la population de l'Île-de-France est passée de 18,7 à 19 % de l'ensemble de la population française. Elle n'augmente un peu plus vite que la moyenne nationale.

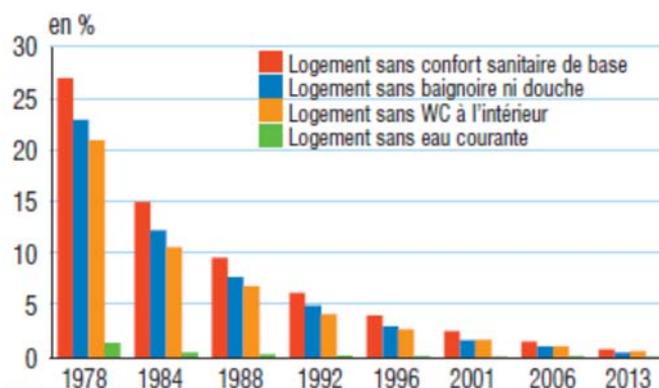
Nombre de logements pour 1000 habitants



L'augmentation du nombre de logements s'est accompagnée d'une rapide amélioration de l'état de l'ensemble du parc.

Si à la fin des années 70, un logement sur quatre n'avait ni baignoire, ni douche et ni toilettes à l'intérieur, aujourd'hui cela concerne moins de 5 % d'entre eux. A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, un peu plus d'un quart des logements disposaient seulement de WC intérieurs et 10 % d'une baignoire ou d'une douche.

Evolution du taux d'équipement des logements en matière de confort sanitaire de base



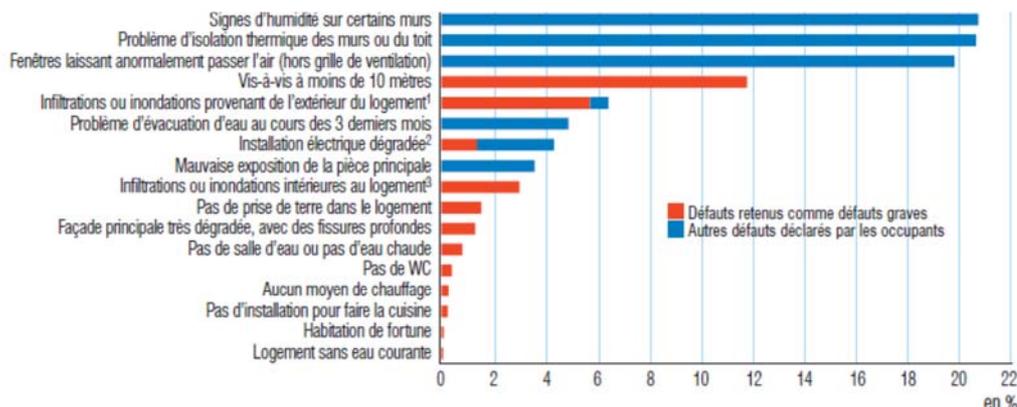
Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 1978, 26,9 % des logements n'avaient pas le confort sanitaire de base (absence d'au moins un élément parmi l'eau courante, une baignoire ou une douche, WC à l'intérieur). 22,9 % n'avaient ni baignoire ni douche.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Si l'équipement sanitaire ne pose plus réellement problème, la question de la salubrité des logements demeure pour un certain nombre de logements. Ainsi, même si en 2013, plus de trois logements sur quatre (près de 78 % contre 75 % en 2001) ne présentent aucun défaut, 3,4 % présentent encore deux défauts graves ou plus.

Proportion de logements affectés par des défauts



1. Les infiltrations peuvent être dues à une mauvaise étanchéité des murs extérieurs, du toit, du sol, des portes ou des fenêtres. On retient comme défaut grave l'absence d'étanchéité des murs, du toit ou du sol.

2. L'installation électrique peut être dégradée ou comporter des fils non protégés. On retient comme défaut grave la déclaration explicite d'une installation dégradée.

3. Dues à des fuites d'eau dans la plomberie.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 6,4 % des ménages déclarent des infiltrations ou inondations ; pour 5,7 %, elles proviennent d'une mauvaise étanchéité des murs, des toits ou du sol (retenue comme défaut grave).

Source : Insee, enquête Logement 2013.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Nous n'en avons pas fini avec l'industrie !

L'emploi industrie, en France, est passé de 5 à 3 millions de 1980 à 2015. Cette baisse ne concerne pas que notre seul pays. De 1973 à 2015, l'industrie française est passée de 28 à moins de 12 % de l'ensemble des emplois. En Allemagne, l'emploi industriel a reculé sur la même période de 15 points comme aux Etats-Unis. Au Japon, la chute atteint même 16 points. L'emploi a atteint son maximum au Royaume-Uni dans les années 50, aux Etats-Unis dans les années 60 et en France dans les années 70.

La première raison du déclin de l'emploi industriel s'explique par l'externalisation de nombreuses activités de la part des firmes industrielles (nettoyage, restauration, rémunération, etc.). Il faut y ajouter l'intérim comptabilisé comme une activité tertiaire. L'autre grande explication de la baisse de l'emploi industriel provient des gains de productivité. De 1995 à 2015, malgré la crise de 2008, la production industrielle française a doublé quand, sur cette même période, le nombre d'heures de travail dans ce secteur a été divisé par deux. Le produit par heure a donc été multiplié par 4. La France, en termes de gains de productivité fait un peu mieux que l'Allemagne mais moins bien que les Etats-Unis, la Corée du Sud ou Taïwan.

Les effets du développement de la production industrielle chinoise sur celle de la France sont difficiles à apprécier. Plusieurs études soulignent que si l'impact était modéré sur un plan macroéconomique, en revanche, sur des bassins d'emploi ou pour certains types de production, celui-ci serait élevé. Le ressenti de l'opinion serait d'autant plus fort que la mobilité professionnelle et géographique s'est ralentie. Le développement de l'automatisation supprime des nombreux emplois qualifiés rendant d'autant plus difficile le réemploi d'anciens salariés de l'industrie.

La valeur ajoutée de l'industrie a diminué en France. Elle représente 12 % du PIB en 2014 contre 25 % dans les années 60. Cette analyse doit cependant être relativisée par le fait que le prix des produits industriels a une tendance structurelle à baisser quand celui des services progresse de manière continue.

Des entreprises n'appartenant pas au secteur secondaire recourent à des techniques qualifiables d'industrielles. Cela concerne notamment les entreprises de réseaux (eau, énergie, déchets, télécommunications, etc.) ont enregistré une forte croissance. Leur valeur ajoutée représente 30 % du PIB.

La distinction industrie / services est de plus en plus artificielle.

L'industrie, c'est de plus en plus de services tant au niveau de la production qu'au niveau de la distribution. Le Techno-centre de Guyancourt rassemblant plus de 10 000 ingénieurs, techniciens et employés est la plus usine du Groupe Renault tout en ne produisant pas de voitures. L'usine de Douai qui assemble des « Espace » et des « Scenic » emploie moins de 5000 personnes.

Des secteurs de purs services sont de plus en plus industrialisés en ayant développé des chaînes de traitement exigeant d'importants investissements. Ne parlons-nous pas d'industrie de l'assurance ou d'industrie bancaire ?

Apple, Amazon ou Google sont-elles des sociétés industrielles ou des sociétés de services ? Amazon loue de l'espace de stockage sur ses serveurs quand Apple propose des moyens de paiements. 83 % des entreprises industrielles françaises vendent du service et 26 % ne vendent désormais que du service. Michelin vend des pneus au kilomètre, General Electric vend de l'heure de réacteur d'avion.

Nous sommes passés du temps de la production en vue de l'acquisition à la production en vue d'un usage.

La France a-t-elle un problème avec son industrie ?

La France se caractérise par un capitalisme de grandes firmes extraverties, c'est-à-dire ayant une tendance à produire en-dehors du territoire national. Notre pays compte plus de grandes firmes multinationales que l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Ces firmes ont privilégié un développement hors sol à l'américaine en produisant à l'extérieur de la France tant pour des raisons de coût que pour conquérir des parts de marchés. Les pouvoirs publics ont accentué cette tendance naturelle en privilégiant la constitution de grandes champions nationaux qui en réduisant la concurrence ont contribué à l'assèchement du tissu industriel. La disparition des bourses et des banques régionales ont également freiné la croissance d'un capitalisme régionalisé tel qu'il existe en Allemagne avec l'existence de banques des Länder. La fiscalité, les droits de mutation et l'ISF, ont également joué en défaveur du développement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

L'industrie française n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise et continue à enregistrer un important déficit commercial quand elle dégagait un excédent de 25 milliards en 2000. Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- Le positionnement sur des gammes intermédiaires ;
- La dépendance des PME à quelques grands donneurs d'ordre ;
- La faiblesse des marges et de l'investissement.

Pour autant, dans bien des domaines, l'industrie française continue à occuper les premiers rangs. Elle est reconnue même sur des secteurs très concurrentiels comme l'électroménager avec SEB. L'industrie automobile a réussi à s'adapter à l'évolution du marché avec ses deux grands groupes, Renault et PSA, mais aussi grâce au savoir-faire des sous-traitants qui sont, dans les faits, de plus en plus associés à la conception des nouveaux véhicules. A l'exemple de Valéo et Araymond (leader mondial en expertise d'assemblage par clippage et collage et connectique des fluides). La pharmacie, l'aéronautique, l'aérospatiale sont autant de secteurs où les entreprises françaises comptent des entreprises de taille mondiale. Il faut également citer Air Liquide ou Essilor sur des créneaux à forte valeur ajoutée.

Malgré ces entreprises bénéficiant d'une renommée internationale, l'industrie française souffre d'un déficit d'image. Selon une enquête de l'Observatoire des usines du futur, seulement 36 % des Français jugent l'industrie attractive contre 67 % des Américains et 82 % des Chinois. Pourtant le salaire moyen dans l'industrie française est de 14 % supérieur à la moyenne nationale.

Dans les prochaines années, la capacité de rebond de l'industrie européenne et donc française repose sur la capacité à maintenir un important effort de recherche. Aujourd'hui plus du tiers de la recherche et développement (37 %) est d'origine asiatique. Les Etats-Unis pèsent en la matière 29 % et l'Europe 22 %. Les Etats-Unis restent incontournables tant en ce qui concerne les publications d'articles scientifiques que pour les royalties issues des innovations ; plus de 130 milliards de dollars contre 55 milliards de dollars pour l'Europe.

Pour la recherche développement, le poids relatif des pays avancés recule progressivement. Néanmoins, ils conservent une forte avance au niveau de la recherche fondamentale. C'est un atout majeur indispensable à préserver afin d'attirer les chercheurs des autres pays.

Le bio est en pleine forme

L'agriculture française est confrontée comme le reste de l'économie à un problème de positionnement. Depuis des années, elle éprouve des difficultés à s'adapter à la nouvelle donne de la politique agricole commune. Celle-ci a longtemps reposé sur des subventions directes à la production à travers des tarifs garantis. Responsable de favoriser l'émergence de stocks (beurre et lait notamment), d'encourager le développement d'une agriculture intensive et de favoriser les grandes exploitations, les Etats membres ont réorienté les aides au profit des exploitations. Ce changement a été favorable à l'agriculture allemande et à celle des pays d'Europe de l'Est. L'agriculture française qui avait mis en place un système très productif avec des coûts de production élevés s'est retrouvée en difficulté d'autant plus que notre voisin allemand a fait le pari de la mécanisation et de l'emploi de travailleurs détachés en provenance de l'Est. La montée en gamme en jouant sur la qualité est considérée comme une solution pour l'agriculture française ce qui suppose des changements importants de méthodes de travail. La digitalisation de la production avec le recours à des sondes connectées offre de nouvelles possibilités pour produire tout autant et mieux en limitant les intrants et les gaspillages de ressources naturelles comme l'eau. La filière du bio, longtemps marginal, constitue aujourd'hui un potentiel de développement pour de nombreux agriculteurs.

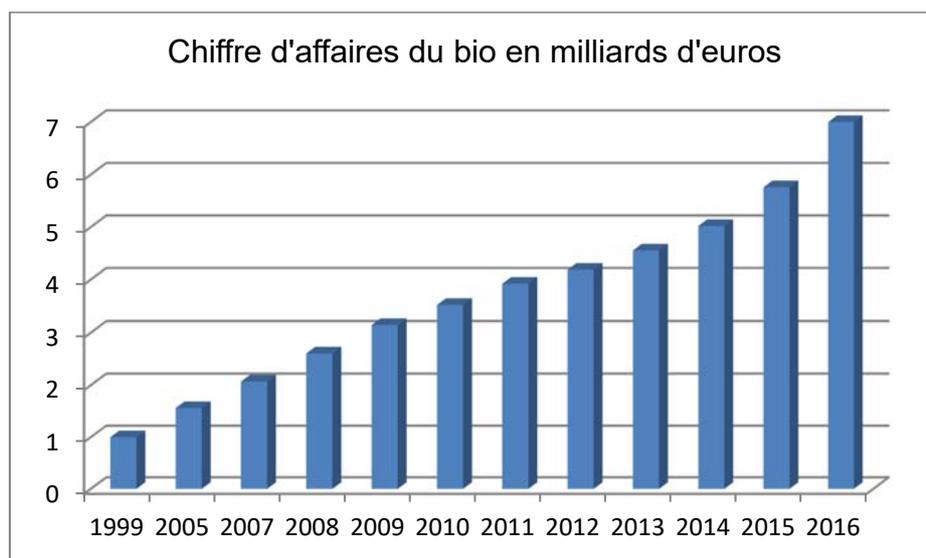
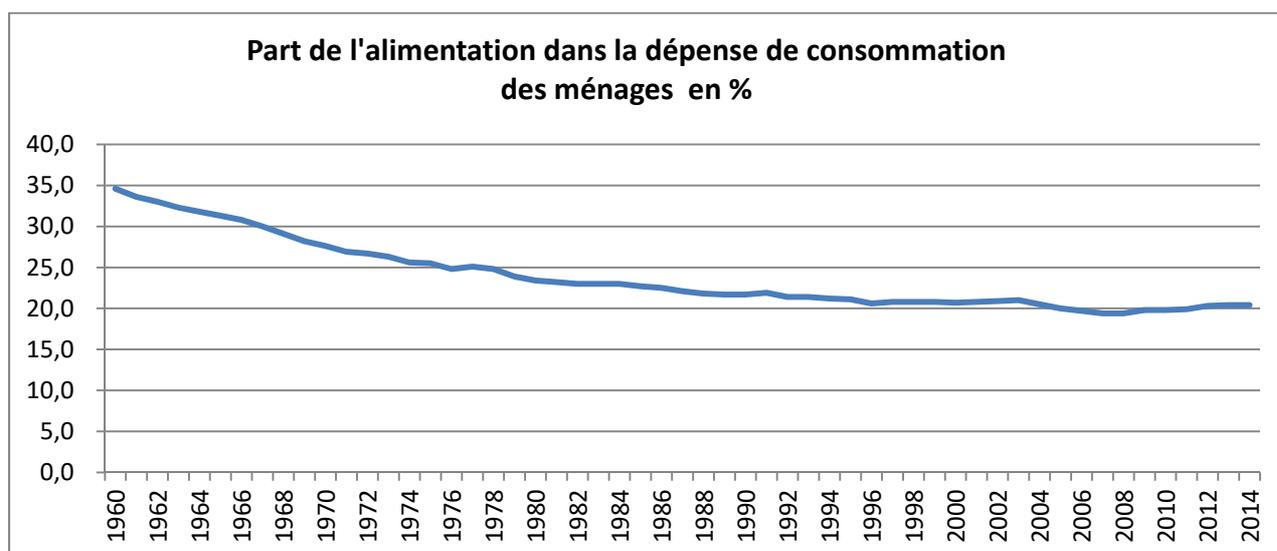
L'agriculture biologique est un mode de production reposant sur des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Les principes de l'agriculture biologique ont été introduits en France après la Seconde Guerre mondiale. Sa première officialisation remonte à la loi d'orientation agricole (LOA) de 1980 et le terme « agriculture biologique » apparaît en 1991 dans un règlement européen qui reconnaît officiellement ce mode de production (règlement CEE 2092/91 du 24 juin 1991).

Les agriculteurs optant pour le bio doivent obtenir une labellisation et sont soumis régulièrement à des contrôles.

La demande des consommateurs pour des produits agricoles de qualité est réelle

En France, une rupture est intervenue au niveau de l'alimentation. Si les dépenses alimentaires étaient passées, au sein du budget des ménages, de 35 % à un peu moins de 20 % en 50 ans, elles sont, depuis 2008, en légère hausse. Cette évolution est imputable à un changement de comportement des consommateurs qui privilégient des produits plus chers et notamment les produits bios. Le marché du bio qui représente 7 milliards d'euros a supplanté celui du « light » qui au mieux représente un chiffre d'affaire de 3 milliards d'euros.



Selon le dernier baromètre Agence Bio/CSA, 89 % des Français ont déclaré avoir consommé des produits bio en 2016. Pour 69 % des Français, cette consommation est devenue régulière ; ce taux est en hausse de 5 points par rapport à 2015. Plus de 80 % des sondés souhaitent que ce marché continue de se développer.

50 % des consommateurs de produits bio ont modifié leurs comportements alimentaires : 65 % privilégient les produits de saison, 61 % les produits frais et 58 % luttent contre le gaspillage. Pour acheter les produits bios, les Français privilégient la grande distribution qui représente 44 % du marché contre 35 % pour les magasins spécialisés. Le reste est assuré par les producteurs et les autres formes de commerce (marchés, Internet).

Virage tardif de l'agriculture française

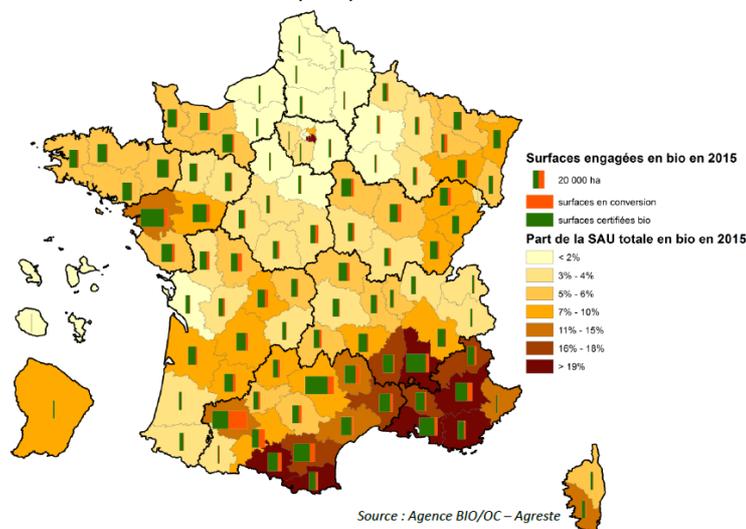
Malgré le développement des surfaces destinées au bio, la France est déficitaire pour ce type de produits (24 % de la consommation de produits bio sont importés). Au 30 juin 2016, l'agriculture biologique en France comptait néanmoins 31 880 producteurs (+10 % sur 6 mois) et 14 300 opérateurs de l'aval (+ 6 % sur 6 mois). A la fin de l'année 2016, la Surface Agricole Utile (SAU) exploitée en bio est estimée à plus de 1,5 million d'hectares, ce qui représente un accroissement de plus de 20% des surfaces conduites selon le mode biologique par rapport à 2015. La part de la SAU française en bio atteindrait ainsi 5,8 % de la SAU totale.

Pour les productions végétales, la part des surfaces conduites en bio représente 4,9 % de la surface totale mais varie grandement selon les productions. Ce taux est en effet proche de 28 % pour les légumes secs, dépasse 16 % en arboriculture, 15 % pour les plantes à parfums, aromatiques et médicinales, et représente 8,7 % du vignoble national. Si les ratios sont plus faibles, les progressions sont importantes en ce qui concerne les surfaces engagées en grandes cultures (+31 % en 2015 par rapport à 2014) et les surfaces en herbe (+30 %).

Pour la production animale, les filières les plus dynamiques en ce qui concerne le bio sont l'élevage bovin allaitant (progression des cheptels de +23 % par rapport à 2014) et l'élevage ovin (+13 %). Les productions pour lesquelles la bio est la plus présente sont l'apiculture, avec près de 14 % du rucher français conduit en bio, et la production d'œufs, avec près de 8 % des poules pondeuses conduites en bio.

En 2015, les surfaces conduites en bio progressent dans toutes les régions mais sont inégalement réparties sur le territoire français. Plus de la moitié des producteurs et des surfaces engagées en bio se trouvent dans trois grandes régions : les régions Occitanie (6 495 producteurs, 329 659 ha), Auvergne-Rhône-Alpes (4 219 producteurs, 177 034 ha) et Nouvelle-Aquitaine (4 213 producteurs, 166 960 ha). La région Occitanie cultive près d'un hectare sur quatre engagé en bio en France et affiche un fort dynamisme. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la part de bio dans la SAU des exploitations la plus forte (plus de 18 %).

Part des surfaces bio et en conversion dans la SAU de chaque département en 2015



Le bio est une réponse à l'indispensable montée en gamme de l'agriculture française qui a, de longue date, privilégié l'intensif. Le bio pourrait à terme contribuer à augmenter le solde agro-alimentaire français qui est en forte baisse.

LE COIN DES TENDANCES

Le français fait de la résistance

Plus de 17 millions d'élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire au sein de l'Union européenne, soit 98,6 % de tous les élèves à ce niveau d'enseignement étudiaient, en 2015, au moins une langue étrangère. Parmi eux, plus de 10 millions (58,8 %) apprenaient deux langues étrangères ou plus.

L'anglais domine sans surprise en étant étudié par environ 17 millions d'élèves (97,3 %). Néanmoins, le français arrive en deuxième position avec 5 millions d'élèves, soit 33,8 % suivi de l'allemand (3 millions, soit 23,1 %) et de l'espagnol (2 millions, soit 13,6 %).

La règle de l'apprentissage de deux langues s'impose pour la quasi-totalité des élèves du premier cycle du secondaire. Ce taux est de 100 % au Luxembourg, de 98,4 % en Finlande et de 95,8 % en Italie. En revanche, moins de 10 % des élèves à ce niveau d'enseignement étudiaient deux langues étrangères ou plus en Hongrie (6,0 %) ainsi qu'en Autriche (8,8 %).

Tous les élèves suivent des cours d'anglais au Danemark, à Malte et en Suède. Le français est l'une des deux principales langues étrangères étudiées par tous les élèves au Luxembourg et est également la première langue étrangère étudiée en Irlande (par 60,4 % des élèves) et en Belgique (52,8 %). Le français est la deuxième langue étrangère la plus étudiée au premier cycle de l'enseignement secondaire dans neuf États membres, les proportions les plus élevées d'apprenants étant enregistrées à Chypre (89,2 %), en Roumanie (83,6 %), au Portugal (66,6 %), en Italie (65,4 %) et aux Pays-Bas (55,6 %). En plus d'être appris par tous les élèves au Luxembourg,

l'allemand se classe en deuxième position dans huit États membres, les proportions les plus élevées étant relevées au Danemark (73,6 %), en Pologne (69,2 %) ainsi qu'en Slovaquie (53,6 %). L'apprentissage de l'espagnol est populaire notamment en Suède (43,9 %) et en France (39,0 %). Le russe se classait deuxième dans les trois États baltes – Lituanie (66,2 %), Estonie (63,6 %) et Lettonie (59,7 %) – ainsi qu'en Bulgarie (16,9 %).

L'éternel débat du ferroutage

Le transport de marchandises par route est considéré comme une des principales sources de pollution. Il est responsable à l'échelle mondiale de 10% des émissions mondiales de CO₂. D'après les prévisions réalisées par le Forum International des Transports auprès de l'OCDE, le transport routier devrait poursuivre sa progression d'autant plus qu'au sein des pays en voie d'émergence économique les réseaux ferroviaires sont faibles. Si 85 % du trafic international est actuellement effectué par mer, l'OCDE estime que le poids du transport routier passera de 6 à 10 % d'ici 2030. L'Afrique et l'Asie avec le développement du marché intérieur chinois seront les premières responsables de cette progression. Ce développement du transport routier n'est pas une exclusivité, bien au contraire, des pays émergents. La France malgré un vaste réseau ferroviaire et de nombreux fleuves se caractérise par une hégémonie du transport par camions. Les dysfonctionnements du fret ferroviaire et la généralisation du zéro stock contribuent à l'essor du transport par camion. En 25 ans, de 1985 à 2009, le trafic du fret ferroviaire, en France, a baissé de 43 % (de 56 à 32 milliards de tonnes kilomètres), quand le fret routier augmentait de 123 % sur la même période (de 128 à 285 milliards de tonnes kilomètres). Pour l'année 2013, 340 milliards de tonnes kilomètres ont été transportées sur le sol français, dont la plus grande partie par la route (289 milliards).

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics tentent de favoriser le développement du « ferroutage » en France avec à la clef un résultat plus que mitigé. Ce développement est jugé nécessaire tant pour éviter la congestion des grands axes et pour limiter les émissions de CO₂ et de particules fines. Le transport est en France, le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre avec 27,8 % de l'ensemble des émissions contre 21 % pour le secteur agricole, 17,7 % pour les secteurs résidentiel et tertiaire, 17,6 % pour le secteur de l'industrie manufacturière, 11,7 % pour les industries de l'énergie et 2,6% pour le secteur du traitement des déchets.

Le train est considéré comme le mode de transport le moins polluant même s'il faut prendre en compte les pollutions générées par la production électrique. Mesuré en grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre, on calcule en effet que l'efficacité carbone de la route est de 66 grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre (meilleure toutefois que le transport aérien qui est de 548 grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre pour les transports long courrier et de 1040 grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre pour le court courrier), quand cette efficacité est de 21 grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre pour le transport combiné et de 15 grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre pour le rail. Le transport maritime est lui aussi plus efficace que le transport routier (20 grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre), de même que le transport fluvial (34 grammes de CO₂ équivalent par tonne kilomètre).

Le transport routier s'est imposé au détriment des autres moyens de transports en raison de sa simplicité. Il permet sans rupture de charge d'aller d'un point A à un point B quand pour le ferroviaire ou l'avion, il faudra au moins deux ruptures de charge. Le transport routier est très flexible. Il permet de desservir porte à porte plusieurs destinations. Les délais de transit sont faibles ce qui est capital pour le transport de matières périssables.

Le transport terrestre bénéficie, en France, d'un réseau autoroutier de qualité même si sa saturation n'est pas sans grever les coûts. Il profite des rigidités des autres moyens de transports. Le transport fluvial s'est contracté en raison des problèmes syndicaux et de la non-mise à niveau des infrastructures. Le fret ferroviaire a pâti des choix faits par la SNCF en faveur du TGV.

Plusieurs catégories de transport ferroviaire doivent être distinguées : le transport par wagons spécialisés, le transport combiné rail/route où les conteneurs sont directement embarqués sur des plateformes ferroviaires et le ferroutage qui permet de transporter des camions complets (tracteurs et semi-remorques) sur des wagons dont le plan de chargement est surbaissé. Dans le transport combiné, les manipulations s'effectuent de manière verticale ce qui suppose l'existence d'infrastructures verticales quand dans le ferroutage les manipulations sont horizontales. Les wagons et les remorques doivent être compatibles.

Le service de ferroutage présente l'avantage de s'adresser à tout type de poids lourd, ce qui élargit considérablement la clientèle du transporteur. L'autoroute ferroviaire n'est qu'une variante du ferroutage où les semi-remorques sont acheminées sans leurs tracteurs. L'absence de chauffeur et de tracteur (30% de charge utile en moins) génère des gains de productivité.

Depuis une dizaine d'années, la France tente de privilégier l'autoroute ferroviaire. De nombreux plans ont été, ces dernières années, adoptés. Ce choix est lié à l'importance du transit en France. Sur le territoire français convergent des camions en provenance de l'Espagne et de l'Italie qui se dirigent vers l'Europe du Nord (Rotterdam en particulier).

Sous le Gouvernement de Lionel Jospin en 2000 avait été adopté le plan Gayssot qui avait comme objectif de doubler le fret ferroviaire en 10 ans, et de le tripler en 20 ans. Afin d'assurer le développement du fret ferroviaire, l'Etat dans le cadre du plan Véron a recapitalisé à hauteur de 800 millions d'euros sur 4 ans, la société Fret SNCF. Il dut en contrepartie accepter l'ouverture du fret ferroviaire à la concurrence). En 2009, dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, l'Etat a pris l'engagement de réaliser 7 milliards d'euros d'investissement en faveur du fret ferroviaire d'ici 2020.

Si les promesses publiques sont loin d'avoir été toutes tenues, la France compte, en 2017, quatre autoroutes ferroviaires dont l'une en cours de développement (axe atlantique entre le pays basque, la région parisienne et le nord de la France). Les autres autoroutes ferroviaires sont la liaison transmanche, la liaison Aiton (près de Chambéry en France) / Orbassano (près de Turin, en Italie) dénommée Autoroute ferroviaire Alpine (AFA) et Lorry Rail reliant Perpignan à Bettembourg (Luxembourg) qui a été mise en service en 2007.

L'AFA, exploitée depuis 2003 par une sous-filiale de la SNCF et son homologue italien Trenitalia, s'étend sur 175 kilomètres entre la vallée de la Maurienne et la banlieue de Turin. Le trajet est parcouru en moins de 4 heures avec quatre ou cinq allers et retours par jour. Cette autoroute a été développée sous le statut d'expérimentation par les Etats français et italien, avec l'appui de partenaires institutionnels et privés. Cette autoroute ferroviaire qui est subventionnée à 40 % ne rencontre pas le succès escompté en raison des prix pratiqués. Le coût des infrastructures a été plus important que prévu afin de pouvoir accueillir les formats standardisés de véhicules routiers. Malgré les difficultés techniques et juridiques (du fait du caractère bi-national de l'organisation), la France et l'Italie ont décidé de prolonger l'AFA jusqu'à l'agglomération lyonnaise. Il s'agira de la fameuse liaison Lyon-Turin promise de longue date. La Commission européenne a autorisé, en 2015, les deux Etats à subventionner la ligne jusqu'en 2018. Le budget italien pour 2016 prévoit les financements nécessaires jusqu'en 2018. La question de la privatisation de la liaison a été évoquée sans qu'elle soit tranchée.

L'autoroute ferroviaire Lorry Rail (Autoroute Perpignan-Bettembourg), conçue en 2004 à l'initiative de partenaires privés et soutenue par les pouvoirs publics, a été mise en service en 2007. Le service s'effectue entre Le Boulou (près de Perpignan, en France) et Bettembourg (au Luxembourg) sur une distance d'environ 1050 kilomètres. Le trajet est parcouru en environ 16h30. Le service propose actuellement entre 3 et 4 allers et retours par jour. La ligne a dû faire face à des problèmes techniques du fait d'une non-prise en compte des différentes tailles de camions et de leur tendance à gagner en hauteur. Par ailleurs, cette ligne utilise des infrastructures exploitées également pour le transport de voyageurs ce qui complique la logistique. Malgré plus de 36 000 camions transportés par an, la liaison est déficitaire et donne lieu à des subventions.

La liaison transmanche, Eurotunnel, fonctionne entre les terminaux de Calais/Coquelles (France) et Folkestone (Angleterre) et comporte deux types de navettes, à savoir des navettes transportant des camions, et des navettes transportant des voitures et des autocars. Les navettes sont en concurrence avec les ferries, et aussi avec les trains de marchandises SNCF transitant dans le tunnel (navettes camions), ainsi qu'avec le service Eurostar (navettes passagers). Malgré de nombreuses vicissitudes financières, Eurotunnel en termes de transport ferroviaire est un véritable succès plus 2,5 millions de voitures, et plus de 1,5 million de camions sont transportés chaque année auxquels il faut ajouter la vingtaine de millions de personnes. Eurotunnel a réussi à s'imposer grâce à ses capacités d'accueil et de gestion d'un nombre importants de remorques et grâce à sa fiabilité.

Les exemples français et étrangers de ferroutage soulignent que le succès du ferroutage repose sur la mise en place d'infrastructures dédiées et sur une grande flexibilité. Aux Etats-Unis, le transport ferroviaire est plus développé du fait de la taille du pays mais aussi du fait que les voies ferrées sont construites pour supporter des trains à fort tonnage. En France, les lignes à grande vitesse ne sont pas adaptées au transport de marchandises. Le développement du ferroutage repose également sur des terminaux modernes permettant un dispatching rapide des camions. Les deux autres points importants sont la fiabilité et les prix.

LE COIN DES PROGRAMMES

Le programme économique et social de Macron

Emmanuel Macron a présenté jeudi 2 mars dernier son programme présidentiel qui s'articule autour de « six chantiers » : éducation et culture, société du travail, modernisation de l'économie, sécurité, renouveau démocratique et international.

Au niveau du cadrage budgétaire, le candidat s'inscrit dans le prolongement de l'action conduite par François Hollande. Il prévoit une réduction progressive des déficits publics à 1,0 % en 2022, une réduction de trois points de la part des dépenses publiques dans le PIB en cinq ans et se donne pour objectif de ramener le taux de chômage à 7% en fin de quinquennat. Pour financer son programme présidentiel et respecter le cadrage budgétaire ci-dessus, il s'est engagé à réaliser 60 milliards d'euros d'économies qui n'ont pas été, pour le moment, détaillé. Il a néanmoins indiqué qu'il réduirait le nombre de fonctionnaires de 120 000. Ses réductions de poste ne concerneraient ni l'éducation, ni la sécurité.

Cette lettre détaille plus précisément les propositions d'Emmanuel Macron qui concernent l'économie et la protection sociale.

Les mesures concernant l'emploi

L'allègement du coût du travail

Les cotisations sociales employeurs seraient réduites de 6 points en remplacement du CICE, et jusqu'à 10 points au niveau du SMIC. L'équipe du candidat a chiffré que cette mesure pourrait générer une économie de 1 800 euros par an et par salarié payé au SMIC et 2 200 euros par an pour un salarié payé 3 000 euros bruts par mois.

« Une assurance-chômage universel »

Emmanuel Macron propose une réforme de l'assurance-chômage. Elle ne serait plus financée par des cotisations sociales mais par l'impôt. Elle ne serait plus liée au statut de salariés. Elle reposerait sur un droit universel ouvert à tous les actifs, salariés, commerçants, artisans, indépendants. Les salariés qui démissionnent pourraient y avoir accès sous certaines conditions. Ce droit ne serait utilisable qu'une fois tous les cinq ans. L'insuffisance des efforts de recherche d'emploi ou le refus d'offres raisonnables entraîneront la suspension des allocations.

Un bonus – malus pour les entreprises

Le programme d'Emmanuel Macron prévoit la création d'un bonus-malus sur l'assurance-chômage. Les employeurs qui entretiennent la précarité en recourant exagérément aux contrats courts paieront plus de charges, ceux qui créent des emplois stables en paieront moins.

Des aides pour l'embauche dans les quartiers difficiles

Le programme prévoit l'instauration d'incitations en faveur des entreprises qui embauchent en CDI dans 200 quartiers qualifiés de prioritaires. Elles bénéficieront d'une prime de 15 000 euros sur trois ans pour tout recrutement.

La formation, une priorité affichée

Après le plan « 500 000 formations pour les chômeurs » lancé par le Gouvernement de Manuel Valls, Emmanuel Macron s'engage à former un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Le candidat à la présidentielle a également émis l'idée de modifier la gouvernance de la formation professionnelle qui est aujourd'hui paritaire.

Reconnaissance affirmée des accords d'entreprise

Si les principes fondamentaux (durée légale du temps de travail, égalité professionnelle, salaire minimum, etc.) relèveront du domaine de la loi, d'autres champs comme les horaires effectifs ou l'organisation du travail relèveront du domaine de la négociation au niveau des entreprises. Emmanuel Macron souhaite la multiplication des accords d'entreprise qui pourront être adoptés dans le cadre de la négociation entre partenaires sociaux ou par référendum d'entreprise.

L'égalité homme / femme

Le candidat souhaite que les noms des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes soient publiés.

L'amélioration du pouvoir d'achat des actifs

Emmanuel Macron entend augmenter le pouvoir d'achat des actifs en réduisant les cotisations sociales payées par les salariés. Cette mesure d'allègement des charges s'appliquera également aux indépendants et aux fonctionnaires. Il promet un gain de près de 500 euros nets par an pour un salaire de 2200 euros nets par mois. Les salariés rémunérés au SMIC bénéficieraient d'une prime d'activité de 100 euros nets de plus chaque mois. Il suggère, par ailleurs, de rétablir les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires.

Pour financer ces mesures, la CSG serait augmentée de 1,7 point. L'assiette de la CSG étant plus large que celle des cotisations sociales, cela aboutirait à alourdir les prélèvements sur les revenus de l'épargne qui ont été fortement accrus, par ailleurs, ces dix dernières années.

L'augmentation de la CSG

La suppression de la totalité des charges au niveau du SMIC, des cotisations s'assurance maladie et la suppression des cotisations chômage serait financée par une augmentation de 1,7 point de la CSG, augmentation qui ne concernerait ni les demandeurs d'emploi ni les retraités modestes.

Soutien à l'investissement et à l'économie

Un plan d'investissement de 50 milliards d'euros

Emmanuel Macron propose de lancer un grand Plan d'investissement de 50 milliards d'euros. Ce plan sur 5 ans devrait avoir comme objectifs : l'amélioration des qualifications de tous les citoyens, la transition écologique, la révolution numérique, la modernisation des services publics et la rénovation urbaine.

Un effort financier pour moderniser l'agriculture française

Dans le cadre du plan d'investissement, 5 milliards d'euros seraient consacrés à la modernisation des exploitations agricoles. Des mesures seraient prises afin de faciliter les négociations avec les industriels et les distributeurs afin de garantir un niveau convenable de prix.

L'agriculture

Un Fonds pour l'industrie et l'innovation

Le candidat entend créer un Fonds pour l'industrie et l'innovation doté de 10 milliards d'euros issus des actions d'entreprises possédées de manière minoritaire par l'État.

Parmi les actions de ce fond figurera la lutte contre les perturbateurs endocriniens et les pesticides, responsable à ses yeux de l'augmentation des cancers des enfants depuis 20 ans.

L'amélioration des logements

Toujours dans le chapitre de l'investissement, il prévoit de rénover 1 million de logements mal isolés d'ici 2022, et en priorité ceux des propriétaires les plus modestes.

Le développement durable

Le candidat place au cœur de ses priorités la recherche sur la transition environnementale. A cette fin, il encouragera l'accueil des spécialistes étrangers. Il a également annoncé une série de mesures pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Le digital

Le candidat entend créer une banque de données numériques. Les administrations chargées d'autoriser des activités (l'ouverture d'un hôtel, ou l'obtention d'une licence de chauffeur privé, etc.) devront mettre à disposition leurs données.

La fiscalité

La fiscalité des entreprises

Emmanuel Macron a annoncé qu'il baissera le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,3 % à 25 %. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement de celle annoncée en 2015 par François Hollande. Le candidat du mouvement « En marche ! » souhaite imposer les groupes de l'Internet sur leur chiffre d'affaires réalisé en France.

La lutte contre la fraude fiscale

Emmanuel Macron souhaite renforcer la lutte contre la fraude fiscale et aux prestations sociales.

La fiscalité du patrimoine

Emmanuel Macron prévoit de transformer l'ISF en un « Impôt sur la Fortune Immobilière » sans pour autant accroître la fiscalité actuelle sur l'immobilier et les droits de succession.

La fiscalité de l'épargne financière : un prélèvement libératoire à 30 %

Le programme d'Emmanuel Macron prévoit l'instauration d'un prélèvement unique sur les revenus du capital, de l'ordre de 30 % qui remettrait en cause les régimes particuliers dont bénéficient notamment l'assurance-vie (taxation de 7,5 % après huit ans + 15,5 % de prélèvements sociaux). Actuellement, plus de 60 % des titulaires d'un contrat d'assurance-vie bénéficient de ce taux de 7,5 % et seraient donc pénalisés par la réforme d'Emmanuel Macron. Avant la présentation de son programme, il avait indiqué que les mesures concernant l'assurance-vie ne seraient pas rétroactives.

La fiscalité locale et l'étatisation de la taxe d'habitation

Emmanuel Macron souhaite supprimer le paiement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. L'Etat compenserait le manque à gagner pour les collectivités locales par une dotation. Même si le candidat affirme vouloir garantir l'autonomie fiscale, cette étatisation d'un des plus importants impôts directs locaux aboutira à ce que les collectivités locales soient financées à plus de 50 % par le contribuable national. Au niveau de l'organisation territoriale, Emmanuel Macron propose la suppression d'au moins un quart des départements (au profit des grandes métropoles).

Pour une augmentation de la fiscalité environnementale

La fiscalité verte devrait, selon le candidat, rapporter 12,5 milliards d'euros de plus d'ici 2022. Le candidat est favorable à une hausse de la taxe carbone qui atteindrait 100 euros la tonne contre 30 aujourd'hui. Il souhaite également l'alignement de la fiscalité du gazole sur celle de l'essence. Il entend aussi favoriser la conversion du parc automobile avec la réduction du nombre des vieux véhicules diesel. En cinq ans, les taxes sur les carburants pourraient augmenter jusqu'à 9 centimes par litre. Pour le gazole, la hausse serait de plus de 20 centimes.

La protection sociale

Pour l'instauration d'un régime unique de retraite

Emmanuel Macron reprend à son compte l'idée de la création d'un régime unique de retraite qui absorberait les différents régimes de base et les régimes complémentaires. Même si sa proposition n'est pas détaillée, il penche en faveur d'un système en compte notional sur le modèle suédois. Le montant de la pension serait alors calculé en prenant en compte l'espérance de vie à la retraite. Il préconise la mise en place d'un « système universel avec des règles communes de calcul des pensions ». L'instauration de ce nouveau régime serait réalisée en dix ans. Le fait de changer d'activité ou de secteur serait sans effet sur les droits à la retraite. Emmanuel Macron a fixé comme un principe, « pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous ». En revanche, il a affirmé qu'il ne toucherait pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions. Sur le premier point, cela le distingue de François Fillon qui entend reporter l'âge de la retraite à 65 ans quand Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon sont pour le retour de l'âge à la retraite à 60 ans.

La suppression du Régime Sociale des Indépendants

Le régime Social des Indépendants sera supprimé. Les plafonds pour pouvoir bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise seront doublés. Les artisans et les commerçants pourront opter, selon leurs besoins, pour le régime fiscal de la micro-entreprise.

L'augmentation de certaines prestations sociales

Emmanuel Macron propose une augmentation du minimum vieillesse de 100 euros par mois. Il souhaite créer un versement social unique. Toutes les allocations sociales (APL, RSA, etc.) seraient versées le même jour du mois, un trimestre maximum après la constatation des revenus (contre jusqu'à 2 ans aujourd'hui).

Les mesures concernant la santé

Emmanuel Macron a réaffirmé son intention d'instituer une prise en charge à 100 % des lunettes et des prothèses auditives et dentaires d'ici 2022, en lien avec les mutuelles et l'ensemble des professionnels de santé. Il n'a pas précisé comment ce surcroît de dépenses sera financé. Il a prévu de consacrer 5 milliards d'euros de son Plan d'investissement à la santé, notamment à la transformation de la médecine de ville et des hôpitaux. Il veut la création d'un service sanitaire constitué de 40 000 étudiants en santé qui consacreront 3 mois à des actions de prévention dans les écoles et les entreprises. Le nombre de maisons de santé sera doublé afin de lutter contre les déserts médicaux.

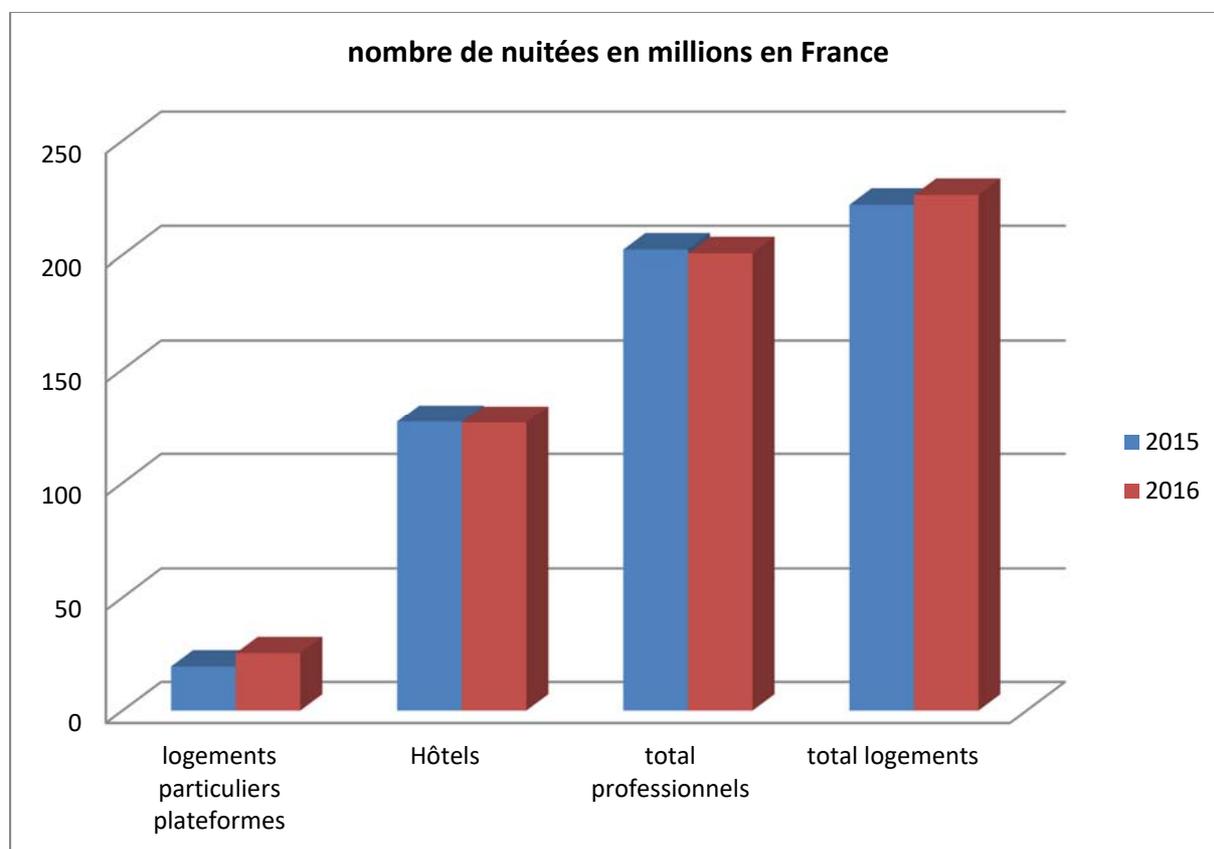
L'Outre-mer

Emmanuel Macron a réaffirmé son souhait de développer la continuité territoriale au profit de l'Outre-mer. D'ici la fin du quinquennat, il s'engage à ce que les ultra-marins puissent accéder à au moins 200 000 billets d'avion à prix aidé en particulier pour les étudiants et les entrepreneurs. Il prévoit la création, en Outre-mer, de l'Agence Française pour la biodiversité. Il autorisera les collectivités d'outre-mer à modifier la réglementation de droit commun pour l'adapter à leur situation particulière. Il convient de la signaler que cette possibilité est, en partie, déjà reconnue mais que les collectivités territoriales l'utilisent peu.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Le tourisme au temps des nuitées sur plateforme

Le monde du tourisme vit une véritable révolution avec la montée en puissance de la mise à disposition de logements grâce aux plateformes. Certes, les locations saisonnières existent depuis longtemps mais la mise en relation est facilitée par le développement d'applications dédiées. Le succès d'Airbnb, d'Abritel et d'autres ont des incidences sur les professionnels de l'hôtellerie. Face à cette mutation, un certain nombre d'entre eux n'hésitent pas à développer des offres pour les plateformes. Pour la première fois, l'INSEE a décidé d'évaluer le nombre de nuitées vendues grâce aux plateformes.



En 2016, la fréquentation des logements touristiques proposés par des particuliers sur des plateformes internet représenterait 25,5 millions nuitées. Cette mesure est la somme des flux réels facturés directement par ces plateformes et d'une estimation des flux générés par les mises en relation entre propriétaires et clients potentiels. Cette fréquentation serait ainsi en hausse de 30 % par rapport à 2015.

La hausse de la fréquentation repose essentiellement sur la clientèle française qui assurerait 66 % des nuitées en 2016 (après 63 % en 2015). Sa fréquentation augmenterait de 36 %, soit deux fois plus que la clientèle étrangère (+ 19 %).

Les logements proposés par des particuliers *via* les plateformes deviennent donc une composante significative des hébergements touristiques marchands, à côté de ceux mis à disposition par des entreprises telles que les hôtels, campings ou résidences de tourisme. La fréquentation par l'intermédiaire des plateformes représenterait ainsi 11 % de la fréquentation totale d'hébergements en 2016.

La connaissance par les plateformes du nombre d'occupants par logement n'est pas aussi complète que celle dont disposent les entreprises d'hébergement plus traditionnelles, qui assurent un accueil permanent dans leurs établissements. Compte tenu des éléments disponibles, on estime qu'il y aurait en moyenne 3 personnes par logement distribué par les plateformes. Sous cette hypothèse, leur fréquentation représenterait environ 76 millions de nuitées en 2016, soit 16 % de l'ensemble des nuitées dans les hébergements marchands.

La saisonnalité des plateformes est importante durant l'été, mais moindre que pour les autres types d'hébergement. La part de marché des plateformes est relativement plus élevée au quatrième trimestre

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 6 mars

En France, il faudra suivre **les résultats de la balance commerciale** du mois de janvier.

Un **Sommet France/Allemagne/Italie/Espagne** est prévu afin de préparer le sommet européen du 9 mars

Pour l'**Union européenne**, il faudra regarder **l'indice Sentix sur la confiance** des investisseurs.

Aux **Etats-Unis**, seront publiés les résultats **des commandes d'usine**.

Mardi 7 mars

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'indice des ventes au détail** et **l'indice des prix des maisons** de février.

Pour l'**Allemagne**, sera publié **le résultat des commandes d'usine** du mois de janvier.

En France, sera communiqué **le résultat de l'exécution budgétaire** de janvier.

Pour l'**Union européenne et la zone euro**, une version affinée du **PIB du 4^e trimestre** sera rendue publique.

Aux **Etats-Unis**, sera attendu **l'indice NFIB sur l'optimisme des affaires** de février. Seront communiqués **les résultats de la balance commerciale et la variation des crédits à la consommation** de janvier. Il faudra également suivre **l'indice d'optimisme économique** de mars et **la variation** hebdomadaire des stocks de pétrole.

Au **Japon**, seront communiqués **des résultats de la croissance** du 4^e trimestre 2016 et ceux de la **balance commerciale** de janvier.

Mercredi 8 mars

En **Chine**, les résultats de **la balance commerciale** de janvier seront publiés.

Au **Japon**, il faudra suivre **l'enquête Economy Watchers, prévisions et conditions actuelles** du mois de février.

En **Allemagne**, **la production industrielle** de janvier sera rendue publique.

En France, des données **sur l'emploi au 1^{er} trimestre** seront communiquées.

Au **Royaume-Uni**, une **estimation du PIB** 1^{er} trimestre sera publiée/

Jeudi 9 mars

En **Chine**, il faudra suivre **l'indice des prix à la production** de février.

En **France**, seront publiés **les résultats de l'emploi salarié** du 4^e trimestre 2016 et les **indicateurs de conjoncture de la Banque de France** avec une 2^e projection du PIB du 1^{er} trimestre. T1).

L'**OCDE** publiera **ses perspectives économiques mondiales** et ses **indicateurs avancés**.

En **Italie**, sera connue **la production industrielle** de janvier.

La BCE se réunit avec à l'ordre du jour la **politique monétaire**.

Un **sommet européen** est prévu le 9 et 10 mars. A l'ordre du jour, la préparation du 60^e anniversaire du Traité de Rome, la croissance, l'emploi et l'équité, les relations extérieures ainsi que la sécurité.

Vendredi 10 mars

En **Chine**, seront publiés les résultats des **ventes de détail** et ceux de la **production industrielle** de janvier.

Pour **l'Union européenne et la zone euro**, sera communiqué **l'indice des prix** du mois de février. Cet indice sera également rendu public pour l'Allemagne.

En **France**, il faudra suivre **la production industrielle** du mois de janvier.

Au **Royaume-Uni**, le résultat de la **production industrielle** sera également publié. Il faudra également suivre **la balance commerciale** de janvier.

Aux **Etats-Unis**, seront attendus les résultats **de l'emploi** de février (**emplois non-agricoles, heures hebdomadaires, revenu horaire moyen, taux de participation au marché du travail, taux de chômage**). Le taux de chômage est attendu en légère baisse à 4,7 %. 180 000 emplois auraient été créés en février.

Au **Canada**, **le taux de chômage** de février sera également publié.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2015</i>	2 226	3 139	1 670	1 118	10 740	2 317
Croissance du PIB 2016 <i>Derniers chiffres connus en %</i>	1,1	1,9	1,0	3,2	1,8	1,7
Inflation <i>en % - janv 2017</i>	1,3	1,9	0,9	2,9	1,8	1,8
Taux de chômage <i>en % - dec. 2016</i>	9,6	3,9	12,0	18,4	9,8	4,8
Solde public <i>en % du PIB 2016</i>	-3,3	+0,8	-2,4	-4,6	-1,8	-3,5
Dettes publique <i>en % du PIB 2016</i>	96,4	68,1	133,0	99,5	91,6	89,2
Balance des paiements courants <i>en % du PIB Nov. 2016</i>	-1,2	8,6	2,8	2,0	3,3	-5,1

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson
Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un lecteur** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 lecteurs** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Virement bancaire : LORELLO ECO DATA
IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Tél.: -----
E-mail:-----